



Fédération Française de Basketball LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

SAISON 2008-2009

C. R. J.
Section Discipline

<u>DOSSIER N° 5</u>	Réunion du : 12 janvier 2009	PV N° 26
	Rencontre : BC ANNEYRON / LA VOULTE SPORTIF	N° 608
	Catégorie : EF	Du : 21 décembre 2008

Motifs invoqués : Incident après match

Rapport produit par : les arbitres, le marqueur, le chronométreur, le responsable de salle, les capitaines A et B, le joueur concerné.

Examen quant au fond :

Vu les dispositions des Articles 602 à 609 du Règlement Officiel de la FFBB ;

Après examen des pièces du dossier ;

- Attendu qu'à la fin de la rencontre, la joueuse, Mademoiselle Aurélie FAURE, licence n°F860543, du club BC Anneyron serait venue à la table de marque et aurait traité de nuls les arbitres au niveau du règlement,
- Attendu que les rapports des arbitres confirment les faits,
- Attendu que la joueuse Mademoiselle Aurélie FAURE reconnaît qu'à la fin de la rencontre en allant serrer la main des arbitres, elle a dit à l'aide arbitre « il faut que vous révisiez le règlement »,
- Attendu qu'après la rencontre regrettant les paroles trop vite prononcées, Mademoiselle FAURE est allée s'excuser auprès des arbitres,
- Constatant que dans son rapport elle s'excuse et regrette les mots prononcés aux arbitres.

Pour ces motifs,

La Commission Juridique
Section Discipline décide :

Une suspension de 15 jours avec sursis à mademoiselle Aurélie FAURE (licence n°F860543) du club d'Anneyron.

Composition de la Commission : Mesdames GUIONNEAU Catherine et POINAS Dominique et Messieurs ALESSANDRINI Emile, CROSETTO Georges, GENOUD Christian.

Droits financiers à titre administratif : 105 € au club d'Anneyron

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

NOTIFICATION ADRESSEE A : Melle FAURE Aurélie

CD : DROME-ARDECHE

CLUBS : ANEYRON et LA VOULTE SPORTIF